



## PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### PRÉFET DE L'ARIÈGE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Permis de construire centrale photovoltaïque au sol – Commune de Pamiers

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Pamiers, siège de l'enquête, à une enquête publique du lundi 7 juillet 2025 à 9h00 au vendredi 8 août 2025 à 17h00, préalablement à la délivrance de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 15,6 MWc sur le territoire de la commune de Pamiers, aux lieux-dits « Raine » et « Lières ».

La demande de permis de construire est présentée par la société « CPES Trémège ».

Monsieur Patrick AVERLANT est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Pamiers, située Place du Mercadal à Pamiers (09100) :

- le lundi 7 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 18 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 8 août 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête sera consultable :

- à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6368>
- sur le site internet des services de l'État en Ariège en suivant le lien suivant :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/URBANISME>.

Un exemplaire du dossier sera déposé à la mairie de Pamiers, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera, par ailleurs, mis à la disposition du public, depuis un poste informatique en libre accès dans les bureaux de la préfecture de l'Ariège.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6368>
- sur le site internet des services de l'État en Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/URBANISME>.
- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Pamiers ;
- par correspondance directement à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Enquête publique CPES Trémège – Mairie de Pamiers – Place du Mercadal – PAMIERS (09100) ;
- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-6368@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6368@registre-dematerialise.fr)

Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique, entre le lundi 7 juillet 2025 à 9h00 au vendredi 8 août 2025 à 17h00, seront prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la préfecture de l'Ariège, ainsi qu'à la mairie de Pamiers, et sera publiée sur le site internet des services de l'État de l'Ariège (<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de l'Ariège statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.